



Audition de Médecins Sans Frontières devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Commission réfugiés et migrations.

Par Jean-Hervé Bradol, président de MSF.

22 janvier 2002

Document en provenance du site internet de Médecins Sans Frontières

<http://www.msf.fr>

Tous droits de reproduction et/ou de diffusion, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, réservés pour tous pays, sauf autorisation préalable et écrite de l'auteur et/ou de Médecins Sans Frontières et/ou de la publication d'origine. Toute mise en réseau, même partielle, est aussi interdite.

Audition de Médecins Sans Frontières devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Commission réfugiés et migrations. Par Jean-Hervé Bradol, président de MSF

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,

Je vous remercie tout d'abord d'avoir accepté de nous auditionner aujourd'hui. Notre présence ici témoigne de la relation qui existe entre l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et Médecins Sans Frontières. Depuis le milieu des années 1990, nous rapportons publiquement et lors des sessions de travail des commissions du Conseil de l'Europe l'ampleur des crimes commis contre la population civile tchéchène ainsi que les restrictions frappant l'aide humanitaire touchant aussi bien les populations restées en Tchétchénie que celles réfugiées dans l'Ingouchie voisine. Cette proximité avec vous nous a toujours permis de vous parler avec franchise.

La lecture de nos rapports, mentionnant des faits étalés sur plusieurs années est aussi triste qu'ennuyeuse. Le sentiment d'ennui dont on se sent saisi à leur lecture est le produit de l'inlassable répétition des actes de violence frappant la population tchéchène. Cette répétition est la claire manifestation de la volonté de détruire un peuple : en le bombardant, en le dispersant dans l'exil, en asservissant ceux qui ne peuvent fuir et en exécutant une partie des habitants. Car c'est bien au nouvel épisode de la tentative de destruction d'un peuple auquel nous assistons aujourd'hui. L'histoire de la confrontation russo-tchéchène débute par l'emploi de la terreur lors de la colonisation russe au début du 19ème siècle.

Un siècle plus tard, au début du 20ème siècle, l'histoire se répète et une répression massive survient lors de la guerre civile suivant la révolution russe. En 1944, les Tchétchènes sont déportés dans leur quasi totalité. Plus du tiers de ces personnes déportées mourra au cours de ce transfert forcé vers les steppes glacées d'Asie centrale. Tous les Tchétchènes de plus de cinquante ans ont vécu la déportation et confrontés de nouveau à la répétition de la politique de terreur, ils ont la conviction que leur survie est en jeu. Les faits confortent ce point de vue.

Durant le premier épisode de la guerre des années 1990 (décembre 1994 et août 1996), les pertes tchéchènes sont évaluées aux alentours de 100 000 personnes. En toute rigueur mathématique, il s'agit d'une décimation. Après une brève accalmie, ponctuée par l'élection reconnue par la communauté internationale d'un Président tchéchène, la guerre a repris de plus belle. De nouveau les civils ont été écrasés sous les bombes par milliers, arrêtés arbitrairement, torturés, déplacés de force et privés, en partie, de l'assistance minimum qui leur permettrait de sortir de la misère. Depuis l'automne 1999, les morts se comptent par dizaines de milliers.

La mission principale du Conseil de l'Europe est de veiller au respect des droits de l'Homme sur le territoire de ses 43 Etats membres. La Russie a-t-elle été exclue du Conseil de l'Europe ? Non. Certes, l'Assemblée parlementaire a suspendu un temps les droits de vote de la délégation russe, mais pour les rétablir quelques mois plus tard, sans qu'aucune de vos exigences aient été remplies. Les Etats membres du Conseil de l'Europe ont-ils saisi la Cour européenne des droits de l'Homme contre la

Fédération de Russie ? Non. Aucune enquête internationale indépendante n'a été menée depuis deux ans sur les crimes commis par les forces russes et dans une moindre mesure les combattants tchéchènes. En Russie, le travail de Vladimir Kalamanov en faveur des droits de l'Homme est systématiquement paralysé par le Procureur général et les procureurs militaires.

En fait, le Conseil de l'Europe a cédé aux pressions des Etats-membres influents de l'Union européenne (France, Grande-Bretagne, Allemagne). Vous avez finalement choisi de poursuivre une « logique de coopération » avec Moscou, c'est-à-dire, de garder le silence sur les violations massives des droits de l'Homme et du droit humanitaire perpétrées en Tchétchénie.

Depuis plus de deux ans pourtant, vous fermez les yeux, en toute connaissance de cause, devant la reprise de la répression contre la population tchéchène, accompagnée de son cortège habituel de crimes commis au nom de la « lutte anti-terroriste ». Quand je dis « vous », je m'adresse à l'Assemblée parlementaire, mais surtout au Comité des ministres et au Secrétaire général du Conseil de l'Europe. Votre passivité depuis plus de deux ans et le nouveau blanc-seing accordé à la Russie depuis le 11 septembre 2001, engage aujourd'hui votre responsabilité au regard de la gravité des crimes contre la population civile tchéchène.

Aujourd'hui, Médecins Sans Frontières est là également pour souligner l'incroyable précarité de la population tchéchène déplacée en Ingouchie. Il faut que vous sachiez que cette situation humanitaire inacceptable est la conséquence directe d'une véritable stratégie de non-assistance aux personnes déplacées en Ingouchie, mise en place depuis près d'un an par les autorités fédérales russes pour forcer ces personnes à rentrer en Tchétchénie. Les pressions au retour qui se sont multipliées et durcies depuis plusieurs mois sont pour nous une source de préoccupation majeure. Car la frontière qui sépare l'Ingouchie de la Tchétchénie sépare en fait l'Etat de droit d'un Etat de non-droit, dans lequel règne l'arbitraire, les viols, les exécutions sommaires et la torture.

Vous aurez la responsabilité, lors du vote du 23 janvier, de dire clairement que les conditions de vie et de sécurité en Tchétchénie ne permettent pas le retour de la population civile. Vous avez la responsabilité de rappeler que le droit de fuir son pays lorsque l'on est menacé est un des droits de l'Homme les plus fondamentaux. Le 23 janvier prochain, lors du débat sur la Tchétchénie, vous aurez la responsabilité de continuer à enterrer l'identité et les valeurs du Conseil de l'Europe ou de commencer à les défendre.

Dr Jean-Hervé Bradol, président de MSF